

20 et 21 mai 2011

cit 
39

Carrefour
d'id es
pour les
Territoires
et leurs
Elus
du JURA

Parc des
Expositions

JuraParc
Lons-le-Saunier

3^e salon
des Collectivit s
Territoriales
du JURA

DOSSIER
D'INSCRIPTION

style : azimut

ORGANISATION

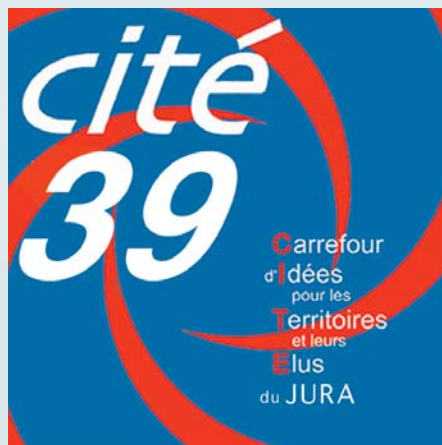


communication -  v nementiel

A l'initiative de



ASSOCIATION
des MAIRES
ET COMMUNES
du JURA



3^e Salon des Collectivités Territoriales du Jura

au Parc des Expositions
JuraParc - Lons-le-Saunier
20 et 21 mai 2011

Informations pratiques

- Dates du salon :** **vendredi 20 et samedi 21 mai 2011**
- Lieu du salon :** **Parc des Expositions JuraParc de Lons-le-Saunier**
Rue du 19 mars 1962 - 39570 Montmorot
Tél. : 03 84 24 66 50
- Ouverture du salon :** **vendredi 20** mai de 9 h 30 à 19 h
samedi 21 mai de 9 h 30 à 18 h
- Inauguration :** **vendredi 20** mai à 10 h
- Montage des stands :** **jeudi 19** mai de 8 h à 22 h
- Démontage :** **samedi 21** mai après 19 h (après accord de l'organisation)
dimanche 22 mai de 8 h à midi
- Installation :** 3 000 m², moquette dans les allées et dans les stands.
Stands nus : disjoncteur de 1 kW, moquette (attention : pas de cloison).
Stands équipés : cloisons mélaminées, montants alu, rail de 3 spots, enseigne, disjoncteur de 1 kW, 1 table, 2 chaises.
- Badges :** Les badges vous seront remis à l'accueil lors de votre installation.
- Plan :** Nous avons fait le choix de laisser nos salons prendre forme et évoluer en fonction de leurs participants et ceci jusqu'au dernier moment. Le plan ne sera définitif et ne pourra vous être communiqué qu'une dizaine de jours avant l'ouverture du salon *(sur demande)*.
- Infos :** www.jbc-organisation.com

**Pour tout besoin éventuel,
vous pouvez contacter nos prestataires référencés :**

Agence d'hôtesse – **CLASS ET CHIC** – Tél. 03 80 29 73 15

Location de matériel (mobilier, réserve...) – **STAND IN** – Tél. 03 80 46 60 00

Conservez ces
renseignements jusqu'à
votre installation. Ils
pourront vous être utiles.

Règlement général (intérieur - sécurité - incendie)

Article 1 : Objet

L'Association des Maires et Communes du Jura a confié à la SARL JBC l'organisation de Cité 39 « Carrefour d'idées pour les territoires et leurs élus du Jura ». Ce salon a pour objet de présenter aux visiteurs :

- Les sociétés de services et entreprises en relation commerciale avec les collectivités territoriales.
- Les organismes et institutions amenés à fournir des prestations de services aux collectivités territoriales.

Article 2 : Dates et lieu

Cité 39 se tient au Parc des Expositions JuraParc de Lons-le-Saunier - Rue du 19 mars 1962 - 39570 Montmorot, les 20 et 21 mai 2011. Le salon est ouvert aux visiteurs de 9h30 à 19h le vendredi et de 9h30 à 18h le samedi.

Article 3 : Participants

L'organisateur sélectionne les exposants (professionnels et organismes) précisés à l'article 1 qui justifieront prioritairement de leur siège, agence, dépôt, succursale sur le département du Jura, puis par extension ceux de la Région Franche-Comté et du territoire national.

Article 4 : Inscription et acompte

Le candidat à l'inscription accepte les tarifs mentionnés sur la demande d'inscription. La demande remplie par ses soins datée et signée est adressée à l'organisme avant le 22 avril 2011 accompagnée d'un acompte de 50 % du montant T.T.C.

L'inscription ne sera effective qu'accompagnée de l'acompte.

La demande d'inscription sera validée par le comité d'organisation qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser sans qu'il soit fait d'obligation d'en fournir le motif.

Dans le cas du refus d'admission, les acomptes seront évidemment remboursés.

Chaque exposant dont la demande aura été refusée ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été éventuellement sollicité par le comité d'organisation.

Tout exposant dont le comportement sera contraire à l'éthique ou à la normale qui sied à la manifestation, pourra être exclu du salon et ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Toutes les sommes engagées seront dûes.

Article 5 : Règlement du solde - Cas d'annulation

Le solde de l'inscription doit être acquitté à réception de la facture. Il n'est pas consenti d'escompte. A défaut de paiement dans les délais prévus et au plus tard le jour de l'installation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription et de ne pas rembourser l'acompte.

En cas de désistement ou d'annulation de l'inscription, à quelque date que ce soit et pour quelque motif que ce soit, l'acompte de 50 % du montant T.T.C. reste acquis définitivement à l'organisateur.

Article 6 : Emplacement - Utilisation des stands

L'organisateur affecte à chaque exposant un emplacement. Il peut à tout moment en modifier l'implantation. Les emplacements attribués concernent exclusivement la raison sociale de l'exposant qui s'interdit de sous-louer, céder, tout ou une partie de son stand.

Une dérogation peut être accordée par le comité d'organisation sur la présence d'une autre raison sociale (limitée à une supplémentaire) sous réserve de frais d'inscription supplémentaires de 100 euros H.T.

Toute modification de structure du stand, totale ou partielle, est faite à la demande de l'exposant sur le dossier d'inscription. Tout travail de modification en cours d'installation ou pendant la manifestation sera facturé et payable au comptant. Tous travaux résultant de détériorations sur les montants et cloisons des stands seront facturés à l'exposant.

Article 7 : Montage et démontage

• Montage

Les exposants peuvent s'installer dans leur stand à partir du jeudi 19 mai 8h et jusqu'à 22h sans interruption. Cependant, tout exposant qui ne se sera pas manifesté le 19 mai à 16h, veille de l'ouverture, sera considéré comme défaillant. L'organisateur pourra alors disposer de son emplacement et le règlement de la totalité de la facture sera exigé.

• Démontage

Le démontage des stands se fera le dimanche 22 mai de 8h à midi. Passé ce délai, l'enlèvement du matériel sera effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'exposant. Durant les deux jours du salon, aucun montage, démontage ou apport de matériel n'est autorisé.

Par respect envers nos visiteurs, chaque exposant s'engage à conserver l'intégralité du contenu de son stand jusqu'à la clôture du salon fixée le samedi 21 mai à 18h.

Aucun enlèvement ou démontage n'est autorisé avant cette heure.

Après accord avec l'organisateur, le démontage des stands pourra être autorisé le samedi après le départ de tous les invités vers 19h et jusqu'à 22h30.

Article 8 : Gardiennage et nettoyage

Pendant les heures de montage et de démontage des stands, ainsi que durant les heures d'ouverture du salon, les exposants sont responsables de leur stand. En dehors de ces horaires, l'organisateur fait assurer le gardiennage par une société spécialisée du jeudi 19 mai 20h au dimanche 22 mai midi.

Une société spécialisée effectuera le nettoyage du salon. Toutefois, les exposants veilleront à déposer chaque soir à la fermeture du salon leur sac poubelle bien fermé.

Article 9 : Ligne téléphonique et connexion Wifi

L'installation d'une ligne téléphonique temporaire, analogique et ADSL, est laissée à l'initiative de l'exposant qui en fera lui-même la demande auprès de FRANCE TÉLÉCOM en composant le 1016. En ce qui concerne la connexion Wifi, les modalités seront affichées lors de la manifestation : accès gratuit.

Article 10 : Animation commerciale

Le stand doit être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par un exposant.

Sont autorisés à l'intérieur des stands :

- La distribution de prospectus, catalogues, objets publicitaires en rapport avec l'activité de l'exposant.
- La présence des radios locales, exclusivement pour l'enregistrement des reportages.
- Les appareils audiovisuels d'animation sous réserve d'un volume sonore sans nuisance pour l'environnement.
- La vente directe sur le stand.

Sont interdits dans les allées du salon et sur le parking :

- Le démarchage, la distribution et la vente de revues, journaux, billets de tombola, tracts, quels qu'en soient le contenu et la destination.

Article 11 : Restauration

Un restaurant et un bar sont ouverts à midi pendant la durée du salon.

Article 12 : Assurance

L'organisateur souscrit, pour ce qui le concerne, un contrat de responsabilité civile.

L'exposant doit obligatoirement contracter auprès de son assureur une assurance responsabilité civile couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers, ce pour la durée du salon, jours d'installation et de démontage compris.

L'exposant doit également souscrire une assurance en vue de garantir les dommages que pourraient subir ses biens exposés et ses véhicules en stationnement sur le parking, l'organisateur dégageant toute sa responsabilité. L'exposant est responsable de son stand et des personnes qui y sont présentes. Tout sinistre doit être déclaré dans l'heure qui suit sous peine d'irrecevabilité.

Article 13 : Droit d'entrée - Invitation - Badge - Catalogue

L'entrée du salon est gratuite et sur invitation auprès de tous les élus du Jura et de leurs collaborateurs.

Chaque exposant reçoit 40 invitations.

Les badges exposant sont remis à l'accueil du salon lors de l'installation.

Un catalogue est remis à chaque visiteur. A cet effet, l'exposant s'engage à remplir la partie catalogue du dossier d'inscription.

Article 14 : Obligations en matière de sécurité-incendie

Les matériaux utilisés pour l'aménagement, la décoration et le contenu des stands doivent présenter les classements suivants :

- Cloisonnement et ossature : M3
- Revêtement des cloisons : M2
- Décoration florale de synthèse : M2
- Revêtement des podiums ou supports de hauteur supérieure à 0,30 m et de superficie > 20 m² : M3
- Revêtement des podiums ou supports de hauteur inférieure à 0,30 m et de superficie < 20 m² : M4
- Couverture, double couverture et ceinture de chapiteaux et tentes : M2
- Velums : M1

La preuve du classement au feu de ces matériaux doit être apportée : soit par le PV d'essai réalisé par un laboratoire agréé, soit par le marquage de conformité à la norme NF, soit par identification placée en lisière si le traitement d'ignifugation est effectué en usine, soit par un tampon ou un sceau. Pour les tissus ignifugés, la preuve du classement de réaction au feu doit être apportée avec la mention : « permanent », si pas de lavage, « non permanent » (durée de l'ignifugation).

L'installation électrique est réalisée par l'électricien seul agréé par l'organisateur. Chaque exposant qui en fait la demande à l'inscription, dispose de l'installation et du branchement. Le branchement sur un autre stand est interdit.

Les bouteilles de gaz d'une contenance de 13 kg maximum, sont seules autorisées. Elles doivent être munies de détendeurs normalisés, placées hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs.

Les machines ou appareils, en fonctionnement ou non, présentés à postes fixes, doivent comporter les dispositifs mettant les parties dangereuses hors de portée du public, soit à plus d'1 m de l'allée, le cas échéant, soit protégées par un écran rigide.

Sont interdits à la distribution ou l'utilisation, sur les stands, des produits suivants : échantillons ou produits contenant un gaz inflammable, ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique, articles en celluloid, artifices pyrotechniques et explosifs, oxyde d'éthyle, sulfure de carbone, éther sulfurique et acétone, acétylène, oxygène ou gaz présentant les mêmes risques, ainsi que tous les liquides inflammables.

Toutes présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Contrôle de sécurité :

Lors de l'installation, l'exposant doit tenir à la disposition du Chargé de Sécurité les certificats de conformité des matériaux utilisés et exposés.

Un mois avant l'ouverture du salon, une déclaration doit être faite, auprès de l'organisateur, par les exposants utilisant : des machines en fonctionnement, des moteurs thermiques ou à combustion, ou générateurs de fumée, du gaz propane, des sources radio-actives, rayons X et lasers. A cet effet, l'organisateur mettra à la disposition de l'exposant, à la demande de ce dernier, une fiche de déclaration.

Article 15 : Dispositions générales

L'exposant accepte sans réserve le présent règlement. Il s'engage à s'y conformer ainsi qu'aux lois et règlements d'ordre général ou propres à son activité professionnelle.

L'organisateur prendra toute mesure pouvant aller jusqu'à l'exclusion, en vue de l'application du présent règlement, sans que puissent lui être opposés réclamations, demandes de remboursement, indemnités, ou tout autre recours.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

L'organisateur peut décider le déplacement sur un autre site, la fermeture totale ou partielle du salon, ou en modifier les dates, pour tout motif sans que puisse lui être opposé de recours.

L'organisateur est exonéré de tout recours en cas d'annulation du salon pour cause de fortes intempéries ou tout autre cas de force majeure rendant impossible la tenue de la manifestation, en lieu, temps et heure.

L'organisateur est déchargé de toutes responsabilités concernant les préjudices (commerciaux, troubles de jouissance) que les exposants pourraient subir pour différentes raisons et notamment pour : retard d'ouverture, interruption ou fermeture prématurée du salon, ou sinistre quelconque entraînant dégâts ou destruction des stands.

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Mâcon est seul compétent.

L'organisation JBC - Centre d'affaires « Les Cèdres » - 71, rue Jean Macé - 71000 Mâcon

Tous les salons organisés par JBC sont certifiés par les organismes de contrôle EXPO'STAT et OJS.



3^e Salon des Collectivités Territoriales du Jura

au Parc des Expositions
JuraParc de **Lons-le-Saunier**
Vendredi 20 et Samedi 21 mai 2011

SOCIÉTÉS DE SERVICES, ENTREPRISES, ARTISANS,
ORGANISMES, INSTITUTIONNELS...

Cité 39 vous concerne !

- > **Un événement incontournable** pour promouvoir et valoriser votre savoir-faire, vos produits, vos services et vos innovations auprès des collectivités territoriales du Jura.
- > **Une occasion unique** de consolider vos relations commerciales avec les élus et décideurs territoriaux et obtenir de nouveaux marchés.
- > **Un carrefour important d'échanges, de rencontres et de débats.**

**NE MANQUEZ PAS CETTE NOUVELLE ÉDITION !
RÉSERVEZ AU PLUS TÔT VOTRE STAND !**

Organisation



communication - événementiel

SARL JBC

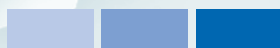
Centre d'affaires « Les Cèdres »

71, rue Jean Macé - 71000 Mâcon

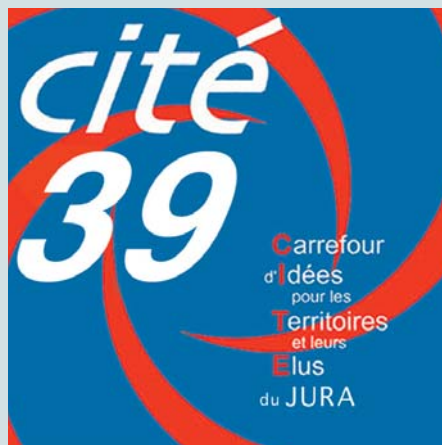
Tél. 03 85 21 97 00 - Fax 03 85 38 09 72

contact@jbc-organisation.com

www.jbc-organisation.com



Contact commercial : 03 85 21 34 35



3^e Salon des Collectivités Territoriales du Jura

au Parc des Expositions
JuraParc - Lons-le-Saunier
20 et 21 mai 2011

Bulletin d'inscription

A retourner AVANT LE 22 AVRIL 2011 à : JBC - Centre d'affaires « Les Cèdres » - 71, rue Jean Macé - 71000 Mâcon

SIÈGE SOCIAL

Siret

Raison sociale

Nom et prénom du dirigeant

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

Site web

Nom et prénom du contact *(en charge de l'exposition)*

Fonction

Tél. Portable

E-mail

AGENCE ou REPRÉSENTANT RÉGIONAL

Siret

Raison sociale

Nom et prénom du dirigeant

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

Site web

Nom et prénom du contact *(en charge de l'exposition)*

Fonction

Tél. Portable

E-mail

Adresse de courrier *(envoi des invitations)* :
Adresse de facturation :

Au siège
 Au siège

À l'agence
 À l'agence

Date d'inscription :	VISA	Réservé à l'organisation
Confirmation d'inscription :		
Facture acompte :		
Facture solde :		
Badge :		
Stand n° :		

Bon de commande

Prestations			A remplir par le signataire
<ul style="list-style-type: none"> • Stand 	Nu Moquette, disjoncteur	Complet Moquette, cloisons, enseigne, rail de spots, disjoncteur, 1 table, 2 chaises	
<input type="checkbox"/> 1 module *	Livré complet, tarif unique : 900 €**	 € H.T.
<input type="checkbox"/> 2 modules	1 400 €	1 650 € € H.T.
<input type="checkbox"/> 3 modules	1 950 €	2 460 € € H.T.
<input type="checkbox"/> 4 modules	2 500 €	3 100 € € H.T.
Au delà, nous consulter			
• Angle : si module avec angle ouvert, supplément par angle	 x 60 € € H.T.
• Electricité : puissance supplémentaire (chaque module est déjà équipé de 1 kW)			
	Monophasé 1 kW	40 € € H.T.
	Monophasé 2 kW	60 € € H.T.
	Monophasé 3 kW	80 € € H.T.
	Au-delà, nous consulter.	 € H.T.
• Frais d'inscription supplémentaires : pour l'entreprise hébergée sur votre stand (limité à une société)		100 € € H.T.
• Frais d'inscription : (inscription gratuite au catalogue, badges, parking, 40 cartes d'invitation, enseigne)			100 € H.T.
		TOTAL H.T. €
		T.V.A. 19,6 % €
		TOTAL T.T.C. €
		ACOMPTE 50% du T.T.C. €
		RESTE DÛ T.T.C. €

Cadre réservé à l'organisation

Mode de paiement

Cette demande d'inscription est à retourner à JBC, accompagnée d'un acompte de 50 % du T.T.C. (chèque ou virement bancaire).

Toute demande d'inscription transmise sans acompte ne sera pas enregistrée.

Merci de ne pas agraffer les documents joints.

Chèque à l'ordre de SARL JBC

Virement bancaire

BANQUE
17806

GUICHET
00800

N° COMPTE
72526378000

CLE
15

DOMICILIATION
Crédit Agricole Centre-Est
Mâcon Victor Hugo (00800)

* Dimensions d'un module : 2.911 x 2.911 mètres (voir plan page 4).

** Tarif spécial Association : 600 € H.T. (exclusivement réservé aux associations loi 1901, départementales, à caractère humanitaire ou d'éducation populaire).

Catalogue

Votre participation à Cité 39 inclut l'inscription au catalogue du salon qui sera remis à chaque visiteur. Afin d'y figurer, merci de renseigner **impérativement** et **bien lisiblement** le questionnaire ci-dessous. Tout dossier illisible ou partiellement rempli ne sera pas pris en compte (une fiche de renseignements par enseigne, y compris les enseignes hébergées).

> Enseigne

Les premières lettres serviront au classement alphabétique (ne pas mentionner sa, sarl, eurl...). L'enseigne sera également reportée sur la signalétique stand, les badges, les supports de communication...

(20 caractères maximum)

> Coordonnées

CONTACT COMMERCIAL : Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. E-mail

Fax Site web

> Activité

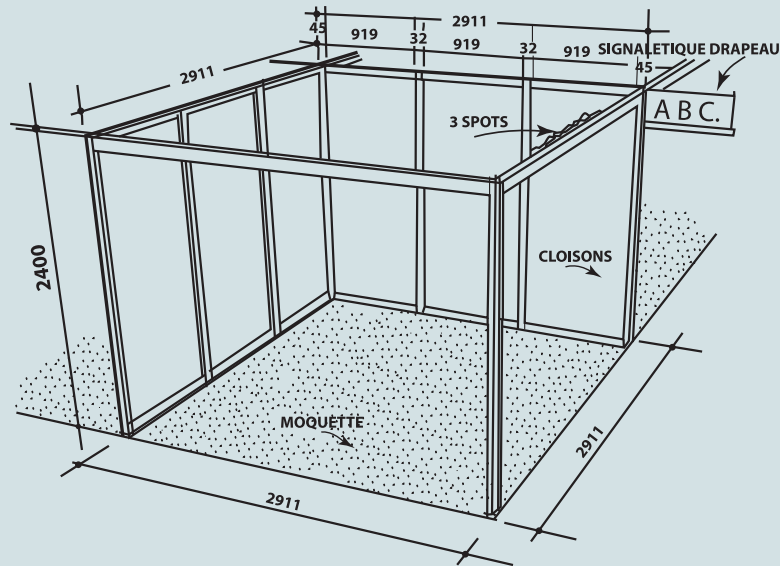
(cochez impérativement une seule case représentant l'activité que vous souhaitez voir apparaître sur le catalogue)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Accessibilité aux handicapés | <input type="checkbox"/> Informatique - Internet - Bureautique |
| <input type="checkbox"/> Administration - Service de l'Etat - Collectivité - Institution | <input type="checkbox"/> Isolation |
| <input type="checkbox"/> Aménagement de bureau - Mobilier - Fournitures | <input type="checkbox"/> Jeunesse - Education - Equipement sportif - Aire de jeux |
| <input type="checkbox"/> Aménagement des espaces verts - Pépinière - Matériel | <input type="checkbox"/> Média - Presse |
| <input type="checkbox"/> Aménagement foncier - Habitat - Immobilier | <input type="checkbox"/> Nettoyage industriel |
| <input type="checkbox"/> Aménagement urbain - Mobilier - Eclairage public | <input type="checkbox"/> Pompes funèbres |
| <input type="checkbox"/> Artiste | <input type="checkbox"/> Produits du terroir |
| <input type="checkbox"/> Association - Fédération | <input type="checkbox"/> Propreté urbaine - Entretien voirie - Matériel de nettoyage |
| <input type="checkbox"/> Assurance - Mutuelle | <input type="checkbox"/> Récupération d'eau |
| <input type="checkbox"/> Audio - Vidéo | <input type="checkbox"/> Reliure - Dorure |
| <input type="checkbox"/> Banque - Etablissement financier | <input type="checkbox"/> Restauration collective - Equipement |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment - Second œuvre - Travaux publics - Equipement - Matériel | <input type="checkbox"/> Sécurité - Contrôle - Alarme |
| <input type="checkbox"/> Bureau d'études - Urbanisme - Cadastre | <input type="checkbox"/> Service à la personne |
| <input type="checkbox"/> Communication - Publicité - Signalétique | <input type="checkbox"/> Signalisation - Sécurité routière |
| <input type="checkbox"/> Conseil - Service | <input type="checkbox"/> Syndic - Ordre et Chambre professionnels |
| <input type="checkbox"/> Edition - Imprimerie | <input type="checkbox"/> Télécommunication - Téléphonie |
| <input type="checkbox"/> Emploi - Formation - Social - Santé | <input type="checkbox"/> Tourisme - Culture - Animation |
| <input type="checkbox"/> Energie | <input type="checkbox"/> Traitement de l'eau |
| <input type="checkbox"/> Entreprise publique | <input type="checkbox"/> Transport - Véhicule - Equipement industriel |
| <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Vitrail |
| <input type="checkbox"/> Equipement de protection individuelle | <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : _____ |

> Badges

Nombre de badges souhaité (6 badges maximum) : _____

Exemple d'un module équipé d'un angle ouvert



PRODUITS EXPOSÉS (À détailler obligatoirement) :

REMARQUES ET SOUHAITS ÉVENTUELS (Disposition, modification de la structure du stand, etc. Joindre croquis ou photos) :

RÉSERVATION D'UN ESPACE AU SEIN DU SALON POUR ANIMER UN ATELIER

Espace Forum (au centre du salon) **GRATUIT**

Durée : ½ heure - Equipement : chaises (30 places), sonorisation

Salle de conférence **50 € H.T.**

Durée : ½ heure - Equipement : chaises (50 places), sonorisation, vidéoprojecteur, écran

Pour toute réservation, contacter le service communication avant le 22 avril 2011

Tél. : 03 85 21 38 67 ou E-mail : contact@jbc-organisation.com

NOUVEAUTÉ - LES SOLUTIONS POUR MIEUX COMMUNIQUER PENDANT LE SALON !

Insertion publicitaire dans le catalogue du salon (1 insertion par activité selon disponibilité)

¼ page (L 75 x H 105 mm) **200 € H.T.**

½ page (L 150 x H 105 mm) **300 € H.T.**

Pour toute réservation, contacter le service communication avant le 22 avril 2011

Tél. : 03 85 21 38 67 ou E-mail : contact@jbc-organisation.com

Engagement

Je soussigné, M. en qualité de déclare avoir pris connaissance **des conditions d'inscription et du règlement général** et m'engage à m'y conformer sans réserve.

Je joins à la présente un chèque de réservation de € représentant 50 % du montant total T.T.C. à l'ordre de **SARL JBC** et qui sera **adressé par courrier à :**

JBC - Centre d'affaires « Les Cèdres » - 71, rue Jean Macé - 71000 Mâcon

Je m'engage à régler le solde impérativement à réception de la facture. J'ai bien noté que mon installation au salon ne sera pas autorisée si je n'ai pas réglé entièrement la facture.

Date et signature
Précédé de la mention
« lu et approuvé »

*Cachet de l'exposant
(obligatoire)*

Merci de votre confiance et à bientôt...